



paramètres

Mamoudou Gazibo
Jane Jenson

La politique comparée

FONDEMENTS, ENJEUX ET APPROCHES THÉORIQUES



Extrait de la publication **Les Presses de l'Université de Montréal**

LA POLITIQUE COMPARÉE

MAMOUDOU GAZIBO

JANE JENSON

LA POLITIQUE COMPARÉE

Fondements, enjeux et approches théoriques

Les Presses de l'Université de Montréal

Illustrations : Alain Reno
Mise en pages : Yolande Martel

Catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Gazibo, Mamoudou

La politique comparée : fondements, enjeux et approches théoriques
(Paramètres)
Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-7606-1886-2

1. Institutions politiques comparées.
 2. Science politique.
 3. Idées politiques.
 4. Relations internationales.
- I. Jenson, Jane, 1946- . II. Titre. III. Collection.

JF52.G39 2004 320.3 C2003-941926-6

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec
© Les Presses de l'Université de Montréal, 2004

Les Presses de l'Université de Montréal remercient de leur soutien financier le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).

RÉIMPRIMÉ AU CANADA EN AVRIL 2006

INTRODUCTION

La science politique est une discipline des sciences sociales qui applique des méthodes scientifiques pour analyser et comprendre les phénomènes politiques. Comme on le sait, il n'y a pas de phénomènes politiques par nature et d'autres qui ne le sont pas. Au contraire, tout phénomène peut devenir politique s'il subit un processus de politisation qui le sort de la sphère purement sociale ou privée pour en faire un objet à l'interface de la sphère sociale et d'autorités et d'institutions politiques. Ainsi, longtemps confinée à la sphère privée, la condition féminine est devenue *politique* quand les mouvements de femmes s'en sont emparés et l'ont portée sur la place publique. Les féministes ont insisté avec beaucoup de succès sur la dimension politique de la condition des femmes de sorte qu'il est impossible de traiter les rapports sociaux de sexe comme une problématique « non » politique.

Pour analyser ces objets, les politologues se regroupent en plusieurs champs: la politique comparée, les relations internationales, les politiques publiques, les comportements électoraux et les idées politiques. Parmi tous ces champs, la politique comparée est le plus transversal de la science politique car elle fournit des outils méthodologiques essentiels à la discipline, notamment la méthode comparative. Elle se présente donc comme un dénominateur commun des politologues dans la mesure où quel que soit leur champ d'appartenance, ceux-ci ne peuvent pas s'en

passer. Cependant, elle est aussi un champ à part entière en science politique¹. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant qu'il n'existe pas de consensus sur la définition de ce qu'est la politique comparée.

Dans ce chapitre d'introduction ainsi que tout au long de cet ouvrage, nous allons présenter l'éventail de ses objets et, comme son projet est une grande rigueur méthodologique, l'approfondissement des connaissances empiriques et la formulation de théories, nous allons en démontrer la finalité.

La politique comparée est issue d'une longue tradition remontant à Aristote. La comparaison a toujours été incontournable car avant de s'imposer comme méthode scientifique récurrente, elle est une habitude naturelle chez les gens ordinaires. Elle n'a commencé à s'affirmer dans la littérature en science politique qu'au XIX^e siècle et pourtant, elle occupe aujourd'hui une place charnière. Si B. Guy Peters considère ce champ comme la composante cruciale de la science politique², Bertrand Badie et Guy Hermet montrent bien ce statut particulier, en remarquant que :

La politique comparée n'est pas qu'un *secteur* de la science politique avec ses méthodes propres, ses objets d'analyse et ses auteurs de référence. C'est également — et peut-être surtout — un mode de questionnement de l'ensemble des phénomènes politiques [...] et paradoxalement le seul capable de mettre en relief la spécificité de chacun d'eux pris en particulier. Constituant d'un côté, le domaine répertorié du « comparatiste », de la même façon que les spécialistes des élections, des politiques publiques, de la pensée politique ou des relations internationales ont les leurs, elle revêt par conséquent de l'autre côté, le visage moins clairement classable d'une sorte d'état d'esprit hors spécialités, caractéristique de tout chercheur préoccupé de confronter les observations qu'il rassemble sur son propre terrain à celles se rapportant à des terrains différents afin d'approfondir sa compréhension du phénomène qu'il considère³.

La comparaison : un outil pour comprendre le monde actuel

La politique comparée procure aux chercheurs en science politique les outils nécessaires pour comprendre aussi bien les grandes questions sociologiques que les événements contemporains⁴. La fin du dernier siècle et le début du nouveau ont été marqués par des bouleversements qui remettent en cause les repères auxquels nous nous sommes habitués depuis

plusieurs décennies. Ainsi, l'éclatement du système soviétique a eu pour corollaire la fin de la guerre froide et des grandes classifications sur des bases idéologiques qui semblaient pourtant appelées à s'éterniser. Les phénomènes en principe contradictoires de la mondialisation nous obligent à nous interroger sur la pertinence ou la pérennité de catégories d'analyse traditionnelles telles que l'État, le libéralisme et la démocratie et ce, même dans la vieille Europe. Les formes de protection sociale élaborées il y a 50 ans pour rendre les situations des classes et couches sociales plus égalitaires en Amérique du Nord tout comme en Europe sont remises en question. La montée de l'extrême droite dans des pays comme le Danemark, l'Autriche, ainsi que la France ne finit pas d'inquiéter. Le terrorisme, avec les attentats du 11 septembre 2001 perpétrés à New York et à Washington, D.C., soulève la question de la sécurité personnelle et internationale. Si la fin de la guerre froide en 1989 a été célébrée par certains observateurs comme le signe de la « fin de l'Histoire » et donc du triomphe de la démocratie, les années 1990 et 2000 ont vu l'irruption de l'armée sur la scène politique dans 19 pays répartis sur trois continents, sans compter les deux guerres en Iraq, l'une pour restaurer la souveraineté du Koweït en 1991 et l'autre pour renverser le régime de Saddam Hussein en 2003.

Nous avons plus que jamais besoin de comprendre les dynamiques de ces forces politiques, l'ampleur de leur impact sur nos vies, sur la façon dont nous réfléchissons à ces phénomènes et dont nous y réagissons ainsi que les voies nouvelles dans lesquelles elles nous engagent. Dans cette perspective, les démarches de la politique comparée exposées dans la troisième partie de cet ouvrage s'avèrent cruciales.

Les questions à traiter sont nombreuses. Par exemple, pourquoi les terroristes proviennent de certains pays et pourquoi ils s'en prennent aux États-Unis et non au Canada sont des questions que nous nous posons tous parce qu'elles nous affectent. La politique comparée permet d'apporter des réponses à ces questions fondamentales et il ne s'agit pas uniquement d'un problème des relations internationales. Comprendre pourquoi de nombreux décideurs européens cherchent à « moderniser la protection sociale », alors qu'ailleurs — en Afrique comme en Amérique du Nord — les leaders font plutôt la promotion du retrait de l'État du domaine social, est également une question clef qui demande une analyse comparative. Comprendre le rôle de l'État chez les « tigres de l'Asie » qui ont entrepris

un développement économique impressionnant, alors que plusieurs pays du Sud traînent toujours en bas de l'échelle des indices des développements économique et social, est un casse-tête non seulement pour les organismes internationaux, telles la Banque mondiale ou l'Organisation des Nations unies, mais également pour les comparatistes. Comprendre pourquoi la quasi-majorité des Québécois est prête à voter pour la souveraineté pour prendre ses distances par rapport au Canada, tandis que la France, le premier État-nation moderne, décide progressivement de limiter sa propre souveraineté en s'engageant au sein de l'Union européenne, est une question cruciale et passionnante pour les comparatistes. Les sorties de l'autoritarisme et les transitions vers la démocratie qui affectent la vie des citoyens des pays de l'Europe de l'Est, de l'Afrique et de l'Asie, sont également des enjeux primordiaux de la politique comparée.

La comparaison : une pratique naturelle et récurrente

Si la politique comparée est un sous-champ relativement récent de la science politique, l'usage de la comparaison est aussi naturelle que récurrente. La comparaison est d'abord une pratique naturelle fondamentale dans l'histoire des sociétés humaines.

La comparaison structure les raisonnements de la vie quotidienne comme les catégories de pensée les plus ordinaires. Qui n'a jamais constaté que « ceci ne se fait pas chez nous » ? Qui n'a jamais exprimé, soit par fierté, soit avec regret, que « nous ne sommes pas comme eux » ? Nous avons tous tendance à distinguer nos famille, communauté, nation, région, classe, ethnie ou sexe par rapport aux autres.

Nous nous comparons sans cesse aux autres et nous comparons sans cesse les autres entre eux. Nous construisons des catégories (« les » femmes, « les » Italiens, « les » immigrants, « les » travailleurs) et nous classons les personnes que nous rencontrons, que nous observons ou que nous imaginons par rapport à ces catégories : ceci nous permet de simplifier une réalité trop complexe. Dans la vie quotidienne, nous nous comportons et nous adaptons nos comportements par rapport à l'environnement dans lequel nous nous trouvons, de même que nous agissons en fonction des leçons tirées de situations antérieures. En un mot, la comparaison est à l'œuvre de façon volontaire ou implicite dans la conduite humaine de

tous les jours et ceci n'a rien du nouveau⁵. Ainsi, en Grèce antique, on distinguait clairement les Grecs des Barbares. Parmi les Grecs, on faisait de plus la distinction entre les hommes libres, dits citoyens, et les esclaves, dont la raison d'être était de faciliter la vie des premiers.

Une pratique naturelle. – Pourquoi compare-t-on et pourquoi le fait-on aussi naturellement et aussi fréquemment ? Indépendamment du fait que l'on ne peut pas en faire l'économie, plusieurs réponses peuvent être apportées à cette question. La comparaison permet d'abord de poser des repères. C'est en fonction de ces repères que l'action humaine peut se déployer plus aisément et poursuivre des objectifs avec une certaine clarté. Sans comparaison, nous n'aurions pas de jauge pour nous évaluer, évaluer les autres, mesurer des écarts par rapport à des objectifs ou à des normes. Ainsi, un examen auquel sont soumis des étudiants à l'université est un acte comparatif : il permet d'évaluer les connaissances des étudiants par rapport à ce qu'ils sont supposés avoir acquis à la suite des enseignements qui leur sont dispensés, tout comme il permet de les classer selon leurs performances respectives. De même, les prix affichés dans un supermarché ou une boulangerie informent certes les clients des coûts des produits, mais ils permettent surtout de comparer et d'opérer des choix.

La comparaison permet ensuite la relativisation, une pratique peut-être moins naturelle mais aussi importante. Nous nous connaissons mieux en nous comparant aux autres et nous découvrons les autres dans leurs différences. Comparer permet ainsi de sortir des certitudes toutes faites et de s'ouvrir aux interrogations et aux rapprochements qui permettent un enrichissement de la connaissance. La comparaison permet ainsi d'échapper aux préjugés.

Bien entendu, l'ouverture d'esprit ne découle pas automatiquement ou naturellement de la comparaison. Tout au long de l'histoire — comme le montre le terme « Barbare » chez les Grecs —, les gens ont souvent traité ceux qui sont différents d'inférieurs. Nous verrons dans ce livre que tout au long de l'histoire de la politique comparée, le « nous » a été souvent considéré comme la norme alors que les « autres » désignaient les « moins modernes », les « moins développés », les « moins démocratiques » et ainsi de suite. En d'autres termes, le domaine de la politique comparée n'est pas exempt de la tentation ethnocentrique, où « soi-même » devient la norme universelle au détriment de « l'Autre ».

En effet, c'est seulement en relativisant qu'on apprend aussi à mettre en valeur les différences, à respecter les idées et les pratiques des autres, sur lesquelles on peut alors jeter un regard moins ethnocentrique. Plus l'on se rend compte que les manières d'aboutir aux mêmes résultats sont en fait innombrables, ou que les gens disposent d'une pluralité d'explications des phénomènes tout à fait valables, plus on est susceptible de demeurer ouvert d'esprit. Les chercheurs en politique comparée doivent donc toujours rester vigilants face au risque que représente l'ethnocentrisme.

Une pratique récurrente. – La comparaison est depuis très longtemps une pratique récurrente. Le consensus veut qu'Aristote (384-322 av. J.-C.) ait été le premier comparatiste. Une référence à l'œuvre la plus connue d'Alexis de Tocqueville (1805-1859), un des pères fondateurs de la politique comparée, suffit pour montrer que la pratique comparative est récurrente parce que nous avons besoin d'« assimiler et de contraster » pour comprendre. Son livre *De la démocratie en Amérique* apparaît de prime abord comme un livre sur les États-Unis, mais plus qu'une étude de cas, c'est une œuvre entièrement comparative, menée aussi bien à partir de la dimension temporelle (l'explication par les origines) que spatiale (confrontation de la situation de la France à celle des États-Unis).

Alexis de Tocqueville pose sur l'Amérique et la démocratie un regard d'Européen, regard empreint de sa représentation et de sa connaissance d'un monde différent. Sa démarche ouvre la voie à une approche comparative particulière, qui prend un seul cas au départ, mais qui l'analyse systématiquement à la lumière d'autres expériences. Pour comprendre l'état social et les lois des Anglo-Américains, caractérisés entre autres par la démocratie politique et la paix sociale ainsi que le cours irrésistible de la marche vers l'égalité, Tocqueville est bien placé, lui qui vient d'une France secouée par d'incessantes convulsions depuis la Révolution de 1789, et cette situation lui permet de comparer l'Amérique et l'Europe. Une bonne partie de sa famille a été décimée par la Révolution. Il est né sous le règne de Napoléon 1^{er} et a connu la restauration de 1815 et la révolution de 1830 avant d'entreprendre son périple américain qu'il décrira dans son ouvrage en 1835.

C'est avec cet héritage qu'il regarde l'Amérique :

Ainsi donc, à mesure que j'étudiais la société américaine, je voyais de plus en plus, dans l'égalité des conditions, le fait générateur dont chaque fait particulier

semblait descendre [...]. Alors je reportais ma pensée vers notre hémisphère, et il me sembla que j'y distinguais quelque chose d'analogue au spectacle que m'offrait le nouveau monde⁶.

C'est grâce à des études menées par des auteurs de l'envergure d'Alexis de Tocqueville que les fondements de ce que sera la politique comparée en science politique ont progressivement été posés.

La politique comparée : un champ de la science politique

La science politique s'est historiquement constituée à la croisée d'autres disciplines. Elle a ainsi emprunté à la philosophie, au droit et à l'histoire, mais aussi à l'économie et à la sociologie. La meilleure illustration de cet éclectisme est l'École libre des sciences politiques créée en France par Émile Boutmy en 1870 : si l'École libre est devenue l'Institut d'Études politiques de Paris en 1945, le projet à cette époque était moins de promouvoir une discipline que de mettre en place une institution capable d'offrir un enseignement pluridisciplinaire en vue de former des cadres administratifs polyvalents.

Si l'influence de la philosophie est chronologiquement la plus ancienne avec l'héritage des auteurs classiques grecs tels que Platon ou Aristote, c'est cependant l'emprise juridique avec l'étude des institutions et du pouvoir qui a été la plus forte, notamment dans le monde francophone. Jean Baudoin montre qu'en France, dans les années 1940, de grands juristes comme Léon Duguit ou Maurice Horiou ne voulaient pas d'une étude sociopolitique de la production du droit ou, en d'autres termes, d'une science politique⁷. Par exemple, bien qu'il ait écrit un *Traité de science politique* en 1947, Georges Burdeau, un des juristes français les plus réputés, y voyait « une méthode pour une étude fructueuse du droit constitutionnel, un angle de vision élargi où s'inscrivent les problèmes traditionnels du droit public⁸ ». Nombre des auteurs précédents lui refusaient le statut de discipline et la « prétendue science politique » n'était à leurs yeux rien d'autre que du droit constitutionnel. Elle n'a donc gagné son autonomie dans le monde francophone que tardivement, dans les trois dernières décennies du xx^e siècle.

La situation est différente dans le monde anglophone où la science politique s'est émancipée dès le début du siècle dernier. Les auteurs pionniers de l'époque, comme Walter Bagehot, Woodrow Wilson et beaucoup

d'autres, s'intéressaient surtout à la question de la démocratie et de son développement. Ils voyaient également l'importance des institutions, des constitutions et du droit pour le bon fonctionnement de la démocratie. Souvent des intellectuels engagés, ils ont proposé des constitutions pour la République de Weimar ainsi que pour les colonies britanniques qui prenaient la voie de la souveraineté. Ils s'engageaient ainsi dans une activité comparative classique. Ils essayaient de comprendre les différences entre les institutions qui fonctionnaient bien et celles qui éprouvaient des difficultés. Cette méthode était employée en vue de suggérer les meilleures institutions que pourraient adopter l'Allemagne ruinée par la guerre de 1914-1918, ou, plus tard, l'Asie et l'Afrique indépendantes des années 1950-1960.

Alors que ces études de « gouvernement comparé » remontent à très longtemps, la « politique comparée » n'est apparue aux États-Unis et au Canada qu'après 1945. À ce moment, un groupe de chercheurs rejetant l'institutionnalisme classique des premières générations pour se concentrer sur les comportements et la culture politique s'imposa dans le milieu universitaire et les agences de financement tel le Conseil de la recherche en sciences sociales (*Social Science Research Council*, SSRC). De jeunes chercheurs comme Gabriel Almond et ses disciples, David Easton, S. M. Lipset et Roy Macridis préparaient la « révolution behavioriste » au cours des années 1950⁹. Grâce aux financements du SSRC à New York, ils furent à même de mettre en œuvre leur programme pour la politique comparée, envoyant des étudiants sur le terrain en Afrique, en Asie et en Amérique latine, menant des enquêtes, mettant au jour des similitudes entre des systèmes politiques pourtant très différents.

Au moment même où Maurice Duverger¹⁰ publiait son étude classique des partis politiques en mettant en lumière l'importance des modes de scrutin et des institutions, les Américains — et certains Canadiens — réaffirmaient leur « convictions behavioristes »¹¹ et leur attachement aux sciences sociales en général. Cet engagement a eu des conséquences claires sur la manière dont ils concevaient les structures politiques, notamment celles de la démocratie. Alors que par le passé, le débat consistait à savoir ce qu'était « une vraie démocratie » (ce que nous pouvons appeler aujourd'hui la démocratie substantielle), la nouvelle génération de chercheurs définit la démocratie de manière empirique, en tant que système existant dans les pays démocratiques.

LE CANON DÉMOCRATIQUE DES BEHAVIORISTES

Les behavioristes se voulaient scientifiques. Ils se sont donc éloignés de ce qu'ils voyaient comme des discussions philosophiques, telles « la république imaginaire » de Machiavel ou les visions idéalistes de l'ordre constitutionnel idéal proposé par les institutionnalistes dans l'entre-deux-guerres.

Ainsi, comme le politologue canadien H. B. Mayo l'a montré, ce groupe adopta la position selon laquelle la validité des principes démocratiques pouvait être « établie par le moyen d'enquêtes empiriques ». En d'autres termes, le chercheur ne doit pas définir au préalable ce qu'une démocratie *devrait être*, mais doit au contraire commencer par observer ce *qu'est* la démocratie.

La stratégie de recherche consistait dès lors à observer les pays communément appelés des démocraties — comme la Grande-Bretagne et les États-Unis — et à étudier comment ils fonctionnaient. Ce fonctionnement, ainsi que les valeurs des sociétés les ayant fondées, servait alors de base à la comparaison.

Cette stratégie a façonné les textes fondateurs de la politique comparée tels que *The Politics of Developing Areas* (1960) de Gabriel A. Almond et James Coleman, *The Civic Culture* (1963) de Gabriel A. Almond et Sidney Verba, *L'Homme politique* (1960) de Seymour Martin Lipset. Ils ont observé la situation politique des États-Unis et de la Grande-Bretagne, considérés comme « démocratiques » et « développés », pour tenter ensuite de rendre compte des variations par rapport à cette norme.

Source : Adapté de David M. Ricci, *The Tragedy of Political Science: Politics, Scholarship, and Democracy*, New Haven, Yale University Press, 1984, p. 150-151.

Pendant longtemps, la politique comparée a été pratiquée de manière tout à fait différente dans les milieux universitaires anglophone et francophone. Même si tous les chercheurs anglophones n'ont pas pris part à la révolution behavioriste, ils considéraient que la politique comparée consistait à produire des recherches au carrefour de la construction théorique et de l'observation empirique¹². Quand les critiques du behaviorisme ont formé leur propre école en politique comparée, ils ont produit des analyses comparatives structuralistes et historiques. Barrington Moore Jr., Theda Skocpol, Atul Kohli, Peter Evans, Terry Lynn Karl, Peter

Katzenstein et beaucoup d'autres privilégiaient des études empiriquement fondées à partir desquelles ils cherchaient à proposer des généralisations¹³.

À partir des années 1970, des pionniers français tels que Guy Hermet, Bertrand Badie, Jean-François Médard, Daniel-Louis Seiler, Yves Mény commençaient à produire des analyses comparatives similaires. Ils ont été suivis de nombreux autres chercheurs actuellement engagés dans l'enseignement et la recherche, de sorte qu'en Europe comme en Amérique, la science politique est aujourd'hui non plus une simple méthode d'étude du droit public, mais une discipline à part entière. Dans la mesure où elle réunit sa communauté scientifique distincte, ses paradigmes et ses approches appliquées à des objets privilégiés parmi les objets des sciences sociales en général, elle remplit les critères généralement retenus pour identifier une discipline, bien qu'elle ne soit pas unifiée comme nous le démontrons dans ce livre.

Spécificité et écueils en politique comparée

La politique comparée est particulière car sa méthode, la comparaison, est indispensable à la science politique. Comme le stipule Arendt Lijphart, elle se définit par une étiquette méthodologique plutôt que substantive¹⁴. Autrement dit, bien que la politique comparée ait ses objets privilégiés, le recours à la méthode comparative est également fréquent en relations internationales, en comportements politiques ou en administration publique. Pour certains, la science politique doit un tribut à la politique comparée. De ce point de vue, Bertrand Badie et Guy Hermet insistent sur le fait que la science politique s'est en grande partie constituée en recourant à la méthode comparative. Les deux ne se confondent pas, mais la première ne peut pas faire l'économie de la seconde¹⁵.

La politique comparée se caractérise par un effort d'explication par la confrontation d'institutions, de structures sociales et de comportements situés dans un temps et un espace spécifiques. Elle aspire à comprendre les similitudes et les divergences existant entre les phénomènes politiques et à dégager des régularités.

De ce point de vue, la politique comparée ne se confond ni avec les perspectives épistémologiques basées sur l'irréductibilité des expériences, ni avec celles fondées sur l'hypothèse de l'universalité des comportements. Les phénomènes sociaux institutionnalisés étant en partie spécifiques

mais partageant aussi des points communs, la politique comparée les aborde en cherchant la source et le pourquoi des contrastes et des similitudes par le biais de la confrontation. Ainsi, comme nous le verrons plus en profondeur dans la seconde partie, la comparaison n'est possible que si les phénomènes que nous mettons en relation convergent sur certains points, même si les phénomènes eux-mêmes sont hétérogènes. En effet, la comparaison ne se justifie que si ceux-ci présentent aussi des dissemblances qui deviennent également l'objet de l'analyse et de la recherche d'explication.

La question de la part de spécificité de la politique comparée renvoie en partie à l'objet : la politique comparée se réduit-elle à l'étude des institutions formelles comme l'État et le type de régime dans les différents pays et surtout dans les pays étrangers ? La réponse à cette question est clairement négative, même s'il n'en a pas toujours été ainsi. Actuellement, l'étude des institutions est devenue pratiquement hégémonique. Celles-ci sont l'objet le plus analysé en politique comparée, comme les trois approches contemporaines — choix rationnel, approche culturelle et approches structurelles — présentées par Mark Lichbach et Alan Zuckerman¹⁶ le montrent clairement, et comme le fait aussi le plaidoyer d'Atul Kohli en faveur de l'étude de l'État et de la société¹⁷. Il ne s'agit pas là pour autant d'une « revanche » des anciennes études institutionnelles du début du xx^e siècle que l'on réunit sous la dénomination de « gouvernement comparé ». En effet, l'analyse comparée des institutions, que ce soit dans une perspective rationnelle, culturelle ou structurelle, fait intervenir des méthodes complexes et des controverses sur la relation entre les institutions, les structures et les individus comme nous le verrons au chapitre 6.

Une autre controverse récurrente en politique comparée trouve sa source dans la question de l'échantillon : quand peut-on parler de comparaison ? Peut-on utiliser l'étiquette *comparative* pour désigner n'importe quelle recherche sur un pays étranger ? Est-ce qu'une étude de cas peut relever de la politique comparée ? La comparaison est-elle forcément entre pays ou bien peut-on considérer qu'une étude des provinces canadiennes relève aussi de la politique comparée ? L'Union européenne, objet unique, peut-elle être analysée avec les outils des comparatistes ? La formule « dans une perspective comparative », couramment placée en sous-titre de nombre d'ouvrages, n'est pas une garantie que ces derniers soient comparatifs.

Le danger de la monographie est réel, mais on ne peut pas être trop rigide. C'est ce que prétend Giovanni Sartori lorsqu'il estime que la seule bonne étude comparative est celle qui met en relation au moins deux cas de manière explicite¹⁸. Comme nous allons le voir dans le chapitre 2, de nombreux comparatistes estiment qu'une étude de cas bien structurée par rapport à un positionnement théorique est une étude comparative, tout comme les comparaisons binaires et plus larges.

Même lorsqu'on a échappé à tous ces écueils, on ne peut éviter la question des facteurs pertinents pour expliquer les similarités et les différences entre les phénomènes que nous mettons en relation. Doit-on privilégier les cultures locales, les motivations des individus, l'histoire des contextes, les structures sociales, politiques et économiques? Nous verrons plus loin dans le présent ouvrage que ce questionnement renvoie à la question des approches théoriques, c'est-à-dire aux diverses manières concurrentes utilisées par les comparatistes pour étudier les phénomènes politiques.

Politique comparée, expérimentation et généralisation

Si la comparaison est aussi cruciale, c'est parce qu'elle joue, en sciences sociales, le même rôle que joue l'expérimentation en sciences naturelles. Il y a un consensus sur l'idée que la comparaison est un substitut de l'expérimentation directe et certains auteurs vont même jusqu'à penser qu'elle lui est supérieure. Le chercheur en physique ou en chimie qui peut produire ou reproduire artificiellement les faits est en mesure de reconstituer les paramètres de son analyse à l'infini. Il recourt donc à l'expérimentation directe. Le chercheur en sciences sociales, à l'inverse, ne dispose pas de la même marge de manipulation, parce qu'il travaille sur des phénomènes humains. Les physiciens peuvent renouveler les essais nucléaires autant de fois qu'ils le veulent pour augmenter la puissance des bombes ou mieux en comprendre les mécanismes, mais le politologue ne peut pas demander une reproduction des élections de 2000 aux États-Unis ou de 2002 en France, sous le prétexte qu'il voudrait étudier les effets d'un mode de scrutin alternatif.

À défaut de disposer de cette extraordinaire possibilité qui a permis aux sciences exactes d'en arriver à la rigueur et à la précision qui les

caractérisent et qui leur ont permis d'élaborer des lois, les sciences sociales utilisent la méthode comparative. Selon les mots d'Émile Durkheim : « Quand [...] nous ne pouvons que les rapprocher [les faits] tels qu'ils se sont spontanément produits, la méthode que l'on emploie est celle de l'expérimentation indirecte ou méthode comparative¹⁹. »

En aval de cette expérimentation, il y a l'ambition généralisante. Dans l'histoire de la science politique, les années 1950 et 1960 et la révolution behavioriste figurent parmi les périodes au cours desquelles cette ambition généralisante a été la plus grande. Celle-ci apparaît dans les travaux de développementalistes comme Gabriel Almond, Lucian Pye, Sydney Verba et Samuel Huntington. Mais encore, elle est aussi manifeste chez leurs concurrents dépendantistes tels que André-Gunder Frank, Fernando Cardoso et Samir Amin. Ces écoles de pensée, notamment la première, ont voulu proposer des cadres d'analyse valables en tout lieu et en tout temps²⁰.

Beaucoup de points de ces analyses, sur lesquels nous reviendrons, ont été critiqués. Retenons simplement pour le moment qu'un consensus s'est dégagé pour réduire l'ambition des études comparatives. Il faut savoir cependant que généraliser est toujours difficile, même si on est plus modeste. Barrington Moore, un des fondateurs de la politique comparée de nos jours, a décrit le défi auquel le comparatiste doit faire face, en rapprochant le travail de celui-ci à la tâche de l'explorateur. Ce dernier peut établir une carte qui permettra une meilleure vue d'ensemble, mais ils se trouvera toujours un indigène qui protestera parce qu'il n'y retrouve pas son hameau²¹. C'est ce dilemme que traduit aussi la métaphore de l'arbre et de la forêt : faut-il aller en profondeur dans l'étude de l'arbre au risque d'ignorer la forêt ou faut-il s'élever en espérant que la vue globale de la forêt permette de mieux comprendre l'arbre ? On peut trouver une solution à ce dilemme en acceptant que généraliser, c'est *gagner en capacité explicative ce que l'on perd en précision*²².

Cependant, l'ère des « concepts fourre-tout » et des généralisations à ambition universelle est bien révolue²³. Les études de moyenne portée sont celles qui ont la faveur des chercheurs. Valérie Bunce a récemment proposé, dans une réflexion sur la comparabilité des expériences de démocratisation, de faire la distinction entre généralisations de portée universelle et généralisations de moyenne portée. Les premières sont des modèles d'analyse ou des concepts susceptibles de rendre compte de cas

situés dans une variété d'espaces, les secondes des modèles ou des concepts plus modestes, qui ne sont exportables que dans des aires géographiques limitées²⁴. Dans tous les cas, cependant, il est admis que les généralisations sont à la fois des résultats de la comparaison et les conditions de la réalisation de comparaisons ultérieures. C'est grâce aux généralisations issues des comparaisons antérieures que la réalité disparate présente devient plus ordonnée et que nous pouvons subsumer ses composantes dans nos recherches. En retour, les résultats de ces recherches sont des tests qui permettent de valider, de nuancer ou de réfuter les généralisations qui nous ont initialement guidés.

Organisation du livre

L'objectif général du présent ouvrage est de fournir un panorama de la politique comparée ainsi que de montrer les enjeux de sa pratique. Dans cette optique, nous avons choisi de nous laisser guider par trois thématiques qui ont marqué le champ depuis le XIX^e siècle :

- l'émergence de l'État moderne, des institutions et des processus qui s'y sont élaborés ;
- la problématique du développement et les processus de changement politique ;
- le débat sur la démocratie, le processus de la démocratisation et le rapport éventuel entre la démocratie et le développement.

En termes spécifiques, cet ouvrage vise à présenter :

- une lecture de l'histoire de la politique comparée, telle qu'elle s'est développée en Amérique du Nord et en Europe ;
- l'exigence méthodologique de construction de la comparaison ;
- les problématiques récurrentes de la politique comparée ;
- les différentes approches théoriques en politique comparée.

L'ouvrage ayant une vocation pédagogique, nous insistons particulièrement sur l'articulation entre auteurs et approches théoriques de perspectives différentes. Par exemple, il est important de savoir ce qui s'est passé entre le moment de gloire de l'ancien institutionnalisme, une des premières écoles (éclipsée depuis) en politique comparée et le néo-institutionnalisme en vogue depuis une vingtaine d'années maintenant. Pour cela, il faut situer le rôle joué par les behavioristes dans le déclin de

l'ancien institutionnalisme. Comment situer dans cette histoire les théories développementalistes ou encore l'approche du choix rationnel? Sur quels points précis se fait le clivage entre les façons d'expliquer que nous retenons — telles l'approche institutionnelle, l'approche historique, l'approche culturelle, l'approche économique et l'approche stratégique —, qui semblent parfois se confondre? Ou encore, qu'est-ce qui distingue l'approche stratégique de l'approche institutionnelle, deux approches devenues influentes presque concomitamment? L'ouvrage tente d'éclairer le lecteur sur ces questions.

Le plan de l'ouvrage est conçu de la manière suivante. La première partie nous ramène aux sources de la politique comparée. Dans le premier chapitre, nous passons en revue la contribution de quelques pères fondateurs de la politique comparée en nous attardant sur les classifications auxquelles ils ont procédé, de même que sur la construction de typologies qui sont au fondement de toute démarche comparative. Le deuxième chapitre est centré sur la question de la construction de la comparaison qui est cruciale en politique comparée. La réussite de la comparaison appelle en effet un travail conceptuel rigoureux, imposé par ailleurs par l'hétérogénéité des cas ainsi que par l'extrême diversité des formes économiques, sociales et politiques soumises à l'analyse.

La seconde partie est consacrée aux objets et/ou enjeux de la politique comparée. Nous avons regroupé ces enjeux en trois catégories classiques qui sont autant de chapitres. Le chapitre 3 est consacré à la comparaison des institutions et des formes d'organisation politique, notamment l'État, les systèmes et les régimes politiques. À ce niveau, l'accent sera mis surtout sur les systèmes et régimes démocratiques car si les auteurs classiques grecs et leurs disciples étaient sceptiques à l'endroit des formes démocratiques, il n'en est pas de même du monde contemporain qui a fait de la démocratie la seule formule politique légitime. Le chapitre 4 est consacré à l'étude des forces et des comportements politiques. Seront étudiés, les partis politiques, les élections et modes de scrutin, les formes de participation politique. Enfin, le chapitre 5 est consacré à la comparaison des processus de transformation politique. Les thèmes retenus ici sont ceux du développement, de la démocratisation et de l'État providence.

La troisième partie nous amène à la question des approches théoriques. En effet, même si les classifications et les typologies ont constitué

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
PREMIÈRE PARTIE	
AUX SOURCES DE LA POLITIQUE COMPARÉE	
1 Les fondations de la politique comparée : la classification comme outil de base	29
La classification comme pratique récurrente :	
précurseurs et pères fondateurs	32
Comment classifier ?	42
2 La construction de la comparaison	51
Le choix des concepts, de la théorie et la comparabilité des cas	52
Les types de comparaisons	59
DEUXIÈME PARTIE	
ENJEUX DE LA POLITIQUE COMPARÉE	
3 La comparaison des institutions et des formes d'organisation politique	73
L'idéal-type de l'État moderne comparé aux formes non étatiques	74
Les différents types d'organisation étatiques	88
Les systèmes politiques et leurs régimes politiques respectifs	98
4 Représentation politique : la comparaison des forces et des comportements politiques	111
Les partis politiques : composantes essentielles de l'État et de la démocratie moderne	111
Systèmes de partis et modes de scrutin	132
Participation et comportements politiques	140
5 La comparaison des processus de transformation politique	154
Le développement : un concept toujours controversé	155
Le changement de système politique : la démocratisation	165
Le changement de politiques publiques : l'État providence	177

6 L'approche institutionnelle	189
L'ancien institutionnalisme	190
Le néo-institutionnalisme	197
7 L'approche historique	217
La redécouverte de l'histoire en politique comparée	219
Objets privilégiés et démarches de l'analyse historique comparative	226
Apports et limites de l'approche historique	231
8 L'approche économique	238
Aux origines de l'approche économique	239
Objets et perspectives de l'approche économique	241
Apports et limites de l'approche économique	261
9 L'approche culturelle	268
Aux sources de l'approche culturelle	270
Objets privilégiés et variantes de l'approche culturelle	276
Apports et limites de l'approche culturelle	292
10 L'approche stratégique	298
De l'individualisme méthodologique au choix rationnel	299
Les origines de la théorie du choix rationnel	305
Les modèles de la théorie du choix rationnel	307
Les stratégies et modèles du choix rationnel en politique comparée	309
Conclusion	317